

## AVANT-PROPOS

Ce 47<sup>ème</sup> colloque annuel de la SFDI organisé par le Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ) fut l'occasion de se pencher sur un sujet technique (austère, diront certains), novateur et pleinement ancré dans l'actualité : Internet et le droit international. La doctrine francophone, encore trop discrète sur ce thème, se devait de s'exprimer notamment pour présenter un contreponds, s'il en fallait un, à la doctrine anglo-saxonne beaucoup plus prolixe dans ce domaine.

Il s'agissait d'organiser le premier colloque français sur le sujet et l'ambition était grande pour une thématique aussi vaste. Tout n'a pu être traité mais de nombreux aspects ont été abordés. L'ambition était d'adopter une vision transversale et généraliste du sujet afin d'appréhender Internet dans sa globalité sans tomber dans un traitement trop strictement technique. Internet a constitué le prisme par lequel plusieurs questions classiques du droit international ont été revisitées. Ce colloque, comme cet ouvrage, ne s'adressent donc pas seulement aux passionnés de l'informatique, bien au contraire, ils visent avant tout les juristes souhaitant réfléchir sur le droit international.

En aucun cas le droit international n'est figé. D'autant plus s'agissant d'Internet, il apparaît en mutation, pour ne pas dire en gestation. Si Internet est assurément un objet d'étude, il est tout autant devenu un objet du droit international. La question est davantage de savoir comment le droit international l'a jusqu'à présent appréhendé. Chaque intervenant a eu à s'interroger sur la pertinence des règles existantes du droit international pour régler Internet, amenant finalement à réfléchir à l'influence d'Internet sur l'évolution du droit international.

Plusieurs thèmes ont ensuite été privilégiés afin de caractériser la relation existant entre Internet et le droit international. La prédominance des entités privées dans la construction et la régulation d'Internet a nécessairement posé la question de la place de l'Etat face à cet objet et de la reconfiguration possible de ses relations avec les sujets internes. Ces figures du droit international que sont l'Etat et les sujets internes, notamment les individus, ont permis de réfléchir à des problématiques situées aux fondements du droit international : la compétence de l'Etat ou encore la protection des libertés fondamentales. Mais au-delà de ces questionnements théoriques classiques, Internet contribue à enrichir la réflexion sur des problématiques plus contemporaines telles que la question de la gouvernance.

Enfin, quelques thématiques spécifiques ont été traitées dans le cadre des ateliers, reflétant des questions propres au domaine cybernétique, même si les phénomènes qu'elles traitent ne sont en rien nouveaux. Ainsi, la « cyberguerre », la « cybercriminalité » ou « Internet et le commerce international » ont été l'occasion de s'interroger sur la façon dont cette technologie avait, si ce n'est bouleversé, du moins obligé le droit international à se repenser voire à s'adapter.

S.F.D.I. - COLLOQUE DE ROUEN

A ce stade du développement du droit international dans ce domaine, ce colloque avait l'ambition de soulever des questions sur le sujet et d'apporter des débuts de réponses aux problèmes posés. A ce titre, il a pleinement rempli ses objectifs. Mais alors qu'Internet fut le centre de nos réflexions du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2013, les quelques dix-huit mois qui ont précédé ces trois jours étaient bien loin de toute virtualité. Même si j'ai pu le faire à maintes occasions et avec grand plaisir, il m'est ici donné l'occasion une dernière fois de remercier tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement à la réussite de ce colloque.

Je souhaiterais tout d'abord remercier les membres du conseil de la Société française pour le droit international pour avoir accordé leur confiance à l'équipe rouennaise dans l'organisation de cette manifestation scientifique sur un sujet sans doute connu mais très (trop) peu traité lorsqu'il a été proposé en 2011, à l'occasion du colloque de Poitiers. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement aux présidents de la Société, Jean-Pierre COT et Alain PELLET, ainsi qu'à Sébastien TOUZÉ pour ses conseils précieux en tant qu'ancien organisateur du colloque annuel de la SFDI.

Une telle manifestation ne pourrait se dérouler sans l'appui financier de nos partenaires, au premier rang desquels la SFDI encore une fois. Il faut en outre souligner le soutien des instances universitaires : le conseil scientifique de l'université de Rouen, la faculté de droit et l'Institut de Recherche Interdisciplinaire Homme et Sociétés (IRIHS), chacune portée respectivement par une présidence, un décanat et une direction qui ont, dès les prémices, défendu avec enthousiasme ce projet : je salue ici respectivement Cafer OZKÜL et Laurence VILLARD, Guy QUINTANE, Sophie DE RUFFRAY et Cécile LEGROS. Malgré la période de restrictions budgétaires qui obligent chaque institution à revoir à la baisse les subventions et en particulier les crédits accordés à la recherche, nous avons été soutenus par la région Haute-Normandie, le Conseil général de Seine-Maritime, la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), la ville de Rouen, l'ambassade des Emirats arabes unis et la CASDEN. Enfin, nos remerciements s'adressent aux éditions Pedone qui, chaque année, accompagnent le colloque annuel par leur présence pendant les trois jours de manifestations scientifiques et par la suite avec la publication de leurs actes.

La vie scientifique des universités passe nécessairement par les laboratoires de recherche. Nous remercions ici le laboratoire DANTE de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et, plus particulièrement, le Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ – EA 4703) qui a été le premier porteur de ce projet sur les plans financier, logistique et humain.

La richesse de ce colloque tient à la qualité de ses intervenants, qu'ils soient ici très chaleureusement remerciés à la fois pour leur prestation orale et pour leur contribution écrite. Nous espérons que les riches débats qui ont été menés marqueront le début d'un enthousiasme doctrinal pour les sujets traités. Je souhaite également saluer plus particulièrement Geneviève BASTID-BURDEAU, Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Yves DAUDET, Gilbert GUILLAUME, Catherine KESSEDJIAN, Paul LAGARDE, Raphaële RIVIER et Paul TAVERNIER qui nous ont fait l'honneur de présider les sessions plénières et les ateliers.

## INTERNET ET LE DROIT INTERNATIONAL

Le colloque de 2013 restera le colloque de Rouen. C'est avec un immense plaisir que j'ai pu travailler avec une équipe organisatrice efficace et toujours enthousiaste et qui doit être remerciée à sa juste mesure : tout d'abord les collègues qui ont contribué à l'élaboration du projet scientifique et notamment Abdelwahab BIAD, Philippe GUILLOT et Valérie PARISOT pour leur implication dans l'organisation des ateliers et la relecture des travaux de leurs contributeurs. L'organisation matérielle n'aurait pu se faire sans l'aide rigoureuse et précieuse de Corinne THIERRY, secrétaire-gestionnaire du CUREJ. Je salue également l'efficacité tout en douceur de Marie-Anne PUPIN, IGE du CUREJ, dans la relecture des contributions.

L'énergie de ce colloque est en grande partie due à la présence de nos jeunes chercheurs. La section qui leur est dédiée au sein de la SFDI, par l'entremise de Caroline BRETON et Xavier AUREY, a mis en place pour la première fois les demi-journées d'études des jeunes chercheurs qui ont précédé la sélection des intervenants aux ateliers du colloque principal. Au regard de leur efficacité et de la qualité scientifique de ces demi-journées, il est certain que l'avenir de la SFDI est assuré. De la même façon, je voudrais remercier les étudiants et doctorants rouennais qui ont permis que ces trois jours se passent sans difficulté et sur lesquels j'ai pu me reposer entièrement et en toute confiance. Parmi ceux-ci, deux plus particulièrement doivent être nommés : Adam ABDOU HASSAN qui a élaboré la bibliographie sur le thème du colloque, publiée sur le site dédié : [SFDI2013.univ-rouen.fr](http://SFDI2013.univ-rouen.fr)<sup>1</sup> ; Sandie BATISTA pour la constitution du site internet et surtout pour m'avoir assisté pendant toute l'année de préparation avec une disponibilité et un sens de l'organisation absolument exemplaires. Enfin, si ce colloque a été une telle réussite humaine, c'est aussi parce que j'ai pu l'organiser avec Philippe LAGRANGE : sa générosité, sa bonne humeur et son optimisme ont été salvateurs tout au long de la préparation de ces journées. A ce collègue devenu ami, je réitère mes remerciements les plus chaleureux.

Pour finir, je souhaiterais à titre plus personnel citer deux personnes en particulier. On ne s'étonnera pas que je mentionne Yves DAUDET, pour m'avoir encouragée à me lancer dans ce projet et m'avoir fait l'honneur de présider la session d'ouverture de ce colloque. Ce jour-là comme les autres jours, sa présence rassurante et bienveillante à mes côtés a été précieuse. Enfin, celui auquel je pense, et sans aucun doute le plus important, Peter RADINOVIC, qui au-delà de son aide matérielle dans la réalisation des différents éléments de communication de ce colloque doit être tout particulièrement remercié pour sa présence, sa patience et son soutien sans faille, depuis toujours.

Je laisse aux lecteurs de cet ouvrage le soin d'apprécier la qualité de ce colloque. Il fut en tout cas, pour l'équipe rouennaise, trente ans après le dernier colloque de la SFDI à Rouen qui portait alors sur le droit de la mer, une très belle aventure humaine et scientifique.

Anne-Thida NORODOM

---

<sup>1</sup> L'ensemble des interventions et des débats à l'exception des ateliers 2 et 3 portant respectivement sur la cybercriminalité et le commerce international ont fait l'objet de vidéos qui peuvent être consultées sur ce site.

